



Décès des grands-parents

Par ISAMAN

Bonjour,

J'ai une enfant de 6 ans et en ai la garde exclusive.

Sa grand mère, coté paternel, est assez gravement malade. La maladie gagnant rapidement du terrain, je suis dans l'obligation de me poser certaines questions.

Ma fille étant très émotive et (à mon avis) trop jeune pour assister à ce genre d'évènement, je me demandais si mon ex conjoint pouvait m'obliger à la lui confier pour qu'elle assiste aux funérailles de sa grand mère (avec qui elle n'a que peut d'interaction depuis sa naissance).

Je vous remercie d'avance

Bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Non sauf si un jugement dit le contraire. En revanche, il pourra organiser les funérailles un jour où il a son droit d'hébergement, et l'y emmener. Il pourra sinon l'emmener visiter la tombe de sa grand-mère.

A priori il ne se passe rien à un enterrement auquel un enfant ne puisse assister, en général c'est la mort qui génère l'émotion (choc, deuil) plus que la cérémonie.

Par ISAMAN

Merci pour la réponse.

Mon ex conjoint n'a la garde que pendant les vacances.

Le soucis c'est qu'il va systématiquement en opposition à toutes les suggestions/demandes que je fais (même si il s'agit du médical avec prise d'avis médical).

En ce qui concerne le choc, ma fille a beaucoup d'empathie et la souffrance des personnes la met dans un état second... elle voit d'ailleurs un professionnel à ce sujet (celui-ci est très mitigé par rapport à sa présence à ce genre d'évènement).

Mais avant tout, c'est surtout qu'avec le décès de sa mère, je ne le pense pas être à même de s'occuper de ma fille et de ses "états d'âme" comme il les qualifies et j'ai peur de la retrouver dans un état ...

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,

La disparition des grands parents fait partie de la vie d'une famille.

Sachez que "faire son deuil" est important à tout âge et que le nier peut avoir des conséquences pire.

Vous pouvez prendre un avis médical/psy pour aider votre fille plutôt que d'exacerber les occasions de conflit avec l'autre parent.

Par ISAMAN

Bonjour yapadequoi,

comme écrit précédemment, ma fille est hypersensible et son psychologue n'est pas pour et reste très réservé.

Je ne suis pas dans l'exacerbation des conflits comme vous semblez le penser, mais en ce moment à chaque fin de vacance je récupère ma fille dans un état catastrophique car son père "l'oblige" à aller voir sa grand mère (la petite nous le raconte comme d'une corvée et nous affirme que son père ne l'écoute pas quand elle dit qu'elle ne veut pas y aller).

Quand vous voyez une enfant qui est habituellement extravertie et joyeuse se renfermer et ne quasiment plus sourire à chaque retour de vacance, ce n'est pas entretenir un conflit entre parents mais agir pour son enfant.

Bonne journée

Par yapasdequoi

Vous ne pouvez pas juridiquement empêcher une visite à la grand-mère, et certainement pas parce qu'elle est en fin de vie.

Il faut soutenir votre fille au lieu de lui éviter toute confrontation avec la réalité.

Par Isadore

Bonjour,

Votre fille lors de ses visites à sa grand-mère est confrontée à une vieille dame malade et souffrante, et elle passe le reste du temps en compagnie d'un homme qui voit sa mère mourir. Si elle revenait folle de joie de ces séjours, il y aurait quand même un problème.

Le souci c'est que vous ne pourrez pas lui éviter la confrontation avec la souffrance de sa famille paternelle. Elle "échappera" peut-être à l'enterrement, mais pas au deuil de son père. A un enterrement, il y a du monde, si le père n'assume pas il y aura d'autres adultes qui pourront réagir et être témoins.

Au vu de ce que vous décrivez, je ne sais pas si c'est une bonne idée d'attendre qu'elle soit en petit comité pour la confronter au deuil.

Votre présence à cet enterrement serait mal vu ?

Par ISAMAN

Isadore, yapasdequoi,

Je ne coupe pas ma fille de la réalité du deuil, elle sait ce qu'est la mort et y a déjà été confronté.

Ce que je trouve dommageable c'est d'obliger ma fille de 6 ans à aller voir sa grand mère mourante (j'ai effectivement oublié de préciser qu'elle est dans un état comateux).

à 6 ans, ma fille a été confronté (depuis 3 ans) à la violence de son père contre sa mère (1 fois), contre son ex belle-mère (plusieurs fois), à des décès et j'en passe.

C'est un bagage assez lourd pour ce petit bout de chou et j'essaye de l'alléger au maximum (quelle maman ne préférerait pas prendre les douleurs de ses enfants à son compte).

Enfin bref les conseils d'éducation ne sont pas le sujet de ma demande et finalement je ne sais pas pourquoi je cherche à me justifier de mon envie de lui épargner une énième douleur

Par jodelariege

bonjour

vous êtes sur un forum de conseils juridiques et on vous donne des conseils juridique au niveau de la loi rien n'empêche le père d'emmenner sa fille voir sa grand mère mourante

si vous voulez vous y opposer il faudra saisir un juge avec des preuves du préjudice subi par votre fille
le psychologue peut faire un écrit attestant que la vue de sa grand-mère mourante et l'enterrement éventuel de sa grand
mère porteront obligatoirement préjudice à l'enfant :le juge prendra la décision qui lui semblera la meilleure